

Les paiements provisoires de péréquation faits aux producteurs dépassent les sommes perçues comme droits de péréquation sur les exportations d'avoine; il en résulte un déficit de \$1,421,431 dans le fonds de péréquation de l'avoine. D'autre part, le produit des droits de péréquation imposés sur les exportations d'orge excède de \$6,044,880 les paiements provisoires de péréquation faits aux producteurs. Ce surplus dans le fonds de péréquation de l'orge permet de verser 7-59 cents de plus le boisseau aux producteurs qui reçoivent des paiements provisoires du fonds de péréquation de l'orge.

Le déficit du fonds de péréquation de l'avoine provient d'une brusque diminution du tarif des droits de péréquation qui n'est que partiellement contre-balancée par l'augmentation modérée du volume des exportations. Comme les deux fonds sont séparés et distincts, le déficit du fonds de péréquation de l'avoine n'influe pas sur la répartition du surplus du fonds de péréquation de l'orge. Le gouvernement fédéral prend à son compte le déficit du fonds de l'avoine.

Prix maximums.—La commission continue d'agir comme administrateur des prix maximums des grains entiers pour le compte de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Contingents de livraison.—Il faut réglementer les livraisons aux éleveurs ruraux pendant une partie considérable de la campagne en dépit du fait que le 1er août 1944 il y a de l'espace disponible pour environ 100 millions de boisseaux. Le seigle et le lin ne sont pas soumis aux restrictions de livraison. Au début de septembre, les restrictions sur l'orge sont abolies et le 4 mai 1945 un contingentement libre du blé est établi à tous les points de livraison.

A diverses époques au cours de la campagne de 1944-1945, il est jugé nécessaire de concentrer le transport disponible dans les régions le plus favorablement situées par rapport à la tête des lacs afin de répondre à une demande extrêmement considérable et urgente. Cette mesure retarde les expéditions nécessaires de grain du nord de l'Alberta et de la Saskatchewan et il faut maintenir des contingents relativement peu considérables d'avoine et de blé dans ces régions jusqu'au début de 1945.

LA CAMPAGNE DE 1945-1946

Sommaire

En 1945-1946, la principale obligation de tous les pays exportateurs de blé est de fournir toutes les quantités possibles de blé et de farine aux pays importateurs afin de les aider à traverser la première campagne complète d'après-guerre. Le Canada joue un rôle de premier plan dans cette entreprise et pour la troisième année consécutive il exporte plus de 340 millions de boisseaux de blé (y compris la farine). En cette année de 1945-1946, le Canada épuise ses dernières réserves de blé de temps de guerre et à la fin de la campagne ses exportations sont déterminées par le volume de blé que les producteurs livrent aux éleveurs de campagne.

La demande très pressante de céréales panifiables est due non seulement aux besoins normaux des pays importateurs et aux demandes spéciales d'après-guerre, mais aussi aux effets d'une sécheresse dévastatrice dans le sud de l'Europe et l'Afrique du Nord.

Le Comité des céréales de la Commission mixte des vivres doit faire face à cette situation alimentaire dans toute sa gravité dès le début de la campagne. La sévérité de la crise et la menace d'une grande famine générale exigent un grand effort concerté de la part du Canada et des Etats-Unis. Les exportations de ces deux pays d'environ